



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

Conférence parlementaire sur le dialogue  
interconfessionnel : *collaborer  
pour notre avenir commun*

Palais des Congrès, Marrakech (Maroc)  
13-15 juin 2023



Kingdom of Morocco

\*The Parliament\*

# RAPPORT

## CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR LE DIALOGUE INTERCONFESSIONNEL

MARRAKECH, 13-15 JUIN 2023



# Table des matières

	<u>Page</u>
<a href="#"><u>Cérémonie inaugurale</u></a> .....	3
<a href="#"><u>Débat général</u></a> .....	5
<a href="#"><u>Débat de haut niveau 1 : Collaborer pour la promotion de l'état de droit : bonnes pratiques et défis</u></a> .....	10
<a href="#"><u>Débat de haut niveau 2 : Promouvoir la paix régionale et mondiale au moyen du dialogue intra-confessionnel</u></a> .....	12
<a href="#"><u>Réunion-débat 1 – Les religions et convictions dans différents systèmes laïques : exemples de partout dans le monde</u></a> .....	14
<a href="#"><u>Réunion-débat 2 – Comment les parlementaires peuvent-ils coopérer avec les communautés religieuses et les organisations confessionnelles afin de mobiliser la société pour plus de modération, de solidarité et d'inclusion ?</u></a> .....	16
<a href="#"><u>Réunion-débat 3 – Clarifier la relation entre l'état de droit et la liberté de religion ou de conviction pour préserver l'État et la citoyenneté</u></a> .....	17
<a href="#"><u>Réunion-débat 4 – Mandats différents, objectifs communs : les acteurs religieux et les parlementaires en tant qu'alliés pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des jeunes</u></a> .....	18
<a href="#"><u>Réunion-débat 5 – Promouvoir la confiance et la reconnaissance mutuelle : les contributions des acteurs religieux et des parlementaires pour contrer les discours de haine, l'incitation à la violence et les défis numériques à la démocratie</u></a> .....	19
<a href="#"><u>Réunion-débat 6 – Les législateurs et chefs religieux et leur rôle de médiateurs : promouvoir les droits et les libertés fondamentales pour des sociétés plus justes et cohésives</u></a> .....	20
<a href="#"><u>Séance de clôture</u></a> .....	21
<a href="#"><u>Annexe – Communiqué de Marrakech</u></a> .....	22

## Cérémonie inaugurale



*De gauche à droite : Sœur Agatha Ogochukwu Chikelue (Présidente du Comité international de coordination des femmes de Religions for Peace), M. Duarte Pacheco (Président de l'UIP), M. Rachid Talbi El Alami (Président de la Chambre des représentants du Parlement du Maroc), M. Naam Miyara (Président de la Chambre des conseillers du Parlement du Maroc), M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'UIP)*

La cérémonie inaugurale de la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel s'est tenue à l'Auditorium des Ministres du Palais des Congrès de Marrakech (Maroc) le 13 juin 2023.

M. Rachid Talbi El Alami, Président de la Chambre des représentants, a lu un message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, dans lequel il notait que la Conférence réunissait pour la première fois des parlementaires, des chefs religieux, des universitaires et des experts pour échanger sur l'importante question du dialogue interconfessionnel. L'humanité n'est pas tant confrontée à un choc des religions ou des civilisations qu'à un "choc des ignorances". La Conférence doit passer de la parole aux actes, revisiter le concept de dialogue interreligieux et améliorer la prise de conscience collective de l'importance de la coexistence pacifique et des dangers que représentent le fanatisme et le repli sur soi. L'UIP doit mettre en place un mécanisme pour faire du dialogue interconfessionnel un objectif commun à l'ensemble de la communauté internationale.

S'appuyant sur son histoire séculaire de diversité et de pluralisme religieux et culturels, le Maroc tient à rester un État modèle, dans lequel les adeptes des différentes religions peuvent coexister dans un environnement de fraternité et de sécurité. Sa propre conviction de l'importance de la coexistence et du dialogue n'a d'égale que son engagement en faveur de la modération et de la tolérance, ainsi que du rejet de toutes les formes de préjugés, de haine et d'extrémisme. Il a accueilli les délégués au Maroc et leur a souhaité beaucoup de succès dans leurs délibérations.

Une courte vidéo mettant en lumière la façon dont le Maroc célèbre la diversité au quotidien et encourageant les participants à la Conférence à lever les obstacles et à construire des ponts entre les peuples par le dialogue interconfessionnel afin d'avancer collectivement vers un avenir meilleur a été diffusée.

M. Duarte Pacheco, Président de l'UIP, a déclaré que le monde était confronté à de nombreux conflits et souffrait d'une crise de solidarité. Les parlementaires et les chefs religieux ont des mandats différents mais partagent l'objectif commun de servir leurs communautés, de promouvoir le bien-être et d'œuvrer en faveur de la justice sociale et de la paix. La Conférence a rassemblé un groupe de personnes très diverses qui se sont engagées dans la voie d'un dialogue constructif, ancré dans le respect des droits de l'homme et le désir de créer un monde dans lequel personne n'est laissé de côté.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a fait remarquer que l'UIP s'attachait depuis longtemps à promouvoir le dialogue et la résolution des conflits en ayant recours à la diplomatie parlementaire pour œuvrer en faveur de sociétés plus pacifiques et démocratiques dotées d'institutions et de valeurs fortes. Il a présenté la première partie du [Rapport parlementaire sur la religion et la conviction](#), et invité les personnes présentes à partager leurs propres expériences, qui figureront dans la deuxième partie du rapport, dont la publication est prévue en 2024. Soulignant que le dialogue interconfessionnel peut être un important catalyseur pour la paix, il a encouragé les délégués à s'appuyer sur ce qu'ils ont en commun, à savoir une croyance partagée en la dignité humaine, afin d'assurer un avenir pacifique, inclusif et juste à la prochaine génération.

Sœur Agatha Ogochukwu Chikelue, Présidente du Comité international de coordination des femmes de Religions for Peace, a indiqué que le monde était à la croisée des chemins, ayant été témoin des conséquences tragiques de l'impuissance collective à prévenir les violations des droits de l'homme et à faire respecter l'état de droit. L'Afrique porte le plus lourd fardeau des vulnérabilités sociales dans le monde et exige une attention mondiale pour le bien ultime de l'humanité. Religions for Peace a reconnu la nécessité de travailler avec des partenaires, notamment les gouvernements et les parlements, comme l'indique le sous-titre de la Conférence – *Collaborer pour notre avenir commun*. Les délégués doivent veiller à ce que le dialogue se poursuive dans l'intérêt du respect de la diversité, de l'inclusion, de la confiance, de la cohésion, de la paix et de la justice au sein de toutes les communautés.

M. Ildephonse Niyokindi, Chargé de la consolidation de la paix mondiale, Tearfund Burundi, qui a prononcé le premier de deux discours axés sur les jeunes, a évoqué la perte de sa mère en raison du conflit qui sévit dans son pays, le Burundi, et la façon dont cela l'a incité à devenir un artisan de la paix. Selon lui, bien que des religions diverses partagent de nombreux points communs, les différences entre elles suscitent la jalousie et la méfiance. Les chefs religieux ont une influence considérable sur leurs communautés et il est essentiel que les dirigeants politiques s'engagent à leurs côtés. Il a appelé les deux groupes à user de leur influence de manière positive et à répondre aux attentes de la population en faveur d'un monde plus pacifique. Il faut éduquer les gens à la paix et au dialogue dès leur plus jeune âge et faire entendre la voix des jeunes dans le processus de prise de décisions.

Mme Heela Yoon, fondatrice et Présidente-directrice générale de l'organisation Afghan Youth Ambassadors for Peace, qui a prononcé le deuxième discours axé sur les jeunes, a rappelé aux délégués que cela faisait presque deux ans que le régime taliban avait fermé les portes des écoles et des universités aux filles dans son pays. En Afghanistan, des millions de personnes ont été tuées ou ont fui le pays après des décennies de conflit. Son organisation a pu soutenir de nombreuses familles en engageant le dialogue avec l'ensemble des acteurs communautaires du pays et en encourageant la tolérance et l'écoute. Les dirigeants religieux et politiques présents à la Conférence doivent offrir davantage d'espaces de dialogue et accroître la participation des jeunes.



M. Ildephonse Niyokindi (Chargé de la consolidation de la paix mondiale, Tearfund Burundi) et Mme Heela Yoon (fondatrice et Présidente-directrice générale, organisation Afghan Youth Ambassadors for Peace)

M. Naam Miyara, Président de la Chambre des conseillers, a accueilli les participants à Marrakech et déclaré officiellement la Conférence ouverte.

## Débat général

Le 14 juin 2023, des parlementaires et des représentants d'organisations religieuses et confessionnelles ont participé à un débat général intitulé *Parlements et chefs religieux : promouvoir le dialogue et collaborer pour notre avenir commun*.

### A. Avantages généraux du dialogue religieux-parlementaire



*Dr Nazila Ghanea (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction)*

Un large consensus s'est dégagé sur le fait que le dialogue entre les organisations et les acteurs religieux et parlementaires présentait un grand intérêt et qu'il pouvait être source d'avantages considérables, tant pour certains groupes et certaines communautés que pour la société dans son ensemble. Les participants ont souvent demandé que ce dialogue soit pratiqué et encouragé par les institutions internationales, les parlements nationaux, les gouvernements, les entités sous-nationales, la société civile et les citoyens.

En termes de bénéfices, plusieurs intervenants ont rappelé le rôle central joué par les organisations religieuses ou confessionnelles dans les processus de réconciliation, qu'il s'agisse du rétablissement de bonnes relations entre les individus ou les organisations, de la prévention et de la résolution de conflits à grande échelle ou de longue durée.

De même, nombre d'intervenants ont affirmé que le dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires contribuaient à accroître les niveaux de respect, de tolérance et de compréhension des perspectives d'autrui au sein de la société. Par ailleurs, les participants ont également estimé que de telles circonstances débouchaient généralement sur des sociétés plus résilientes, pacifiques, sûres et prospères dans lesquelles les communautés religieuses et les autres communautés majoritaires et minoritaires pouvaient coexister de manière cohérente et où les droits politiques, socio-économiques et autres pouvaient être développés et améliorés pour tous.

Certains ont fait valoir que des initiatives spécifiques portées par des individus ou des organisations ont engendré un sens des responsabilités qui a contribué à empêcher les communautés de vivre isolées les unes des autres (notamment l'isolement de sous-couches de leur propre communauté) et encouragé l'échange et l'adaptation d'idées entre les différentes franges de la société.

Quelques participants ont souligné l'importance des différentes formes de contemplation et de prière dans les différents systèmes de croyance. Les chefs religieux et traditionnels ont également été décrits comme étant en mesure d'offrir des perspectives utiles à long terme lors des débats religieux et laïques sur les valeurs et les convictions.

### B. Mesures proposées

Plusieurs participants ont plaidé en faveur de mesures spécifiques susceptibles de renforcer le dialogue religieux-parlementaire et d'en tirer certains des avantages décrits ci-dessus.

#### 1. Tirer parti des avantages sociaux des organisations religieuses ou confessionnelles

Les parlementaires et les organisations religieuses ou confessionnelles doivent conjointement faire connaître, exploiter et utiliser pleinement les avantages que ces organisations apportent aux sociétés, notamment en tant que : **répertoire** de ressources spirituelles plus larges sur des concepts fondamentaux et des traditions de longue date ; **réseaux d'expertise spécialisée** et d'expérience ; **moyen de répondre** aux besoins des groupes marginalisés de la société, et de les

comprendre ; **défenseurs du changement social** avec des points de vue variés qui doivent être réellement pris en compte aux stades consultatifs de l'élaboration des politiques et du travail législatif ; **prestataires de services proactifs** à la société dans son ensemble, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins aux personnes âgées et vulnérables et de l'action humanitaire ; **partenaires prêts à partager les charges** et à relever des défis transversaux, tels que les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

## 2. Permettre à chacun de jouir de ses droits dans une société tolérante

Les parlementaires et les organisations religieuses ou confessionnelles doivent œuvrer de concert afin que les citoyens puissent exercer leurs droits universels et fondamentaux, tels que le droit à la liberté d'expression religieuse ou confessionnelle, à la dignité humaine et à une vie sous la primauté du droit. Cette collaboration doit également permettre aux citoyens de vivre dans une société multiculturelle, inclusive, diverse et tolérante, où tous les membres sont représentés et écoutés, notamment les minorités ou les groupes marginalisés. Pour concrétiser ces partenariats, les parlementaires et les organisations religieuses ou confessionnelles doivent combiner leurs forces respectives, notamment leurs pouvoirs législatifs et de contrôle, leur orientation morale et la possibilité de se réunir et de trouver un terrain d'entente entre ceux qui ont des vues opposées. Certains intervenants ont estimé que la situation mondiale exigeait la poursuite d'un financement généreux des activités législatives visant à promouvoir la liberté de religion et à prévenir les discours de haine antireligieux. Cette législation doit prévoir des dispositions visant à décourager toute religion de discriminer ou de marginaliser une autre religion, ainsi que des garanties permettant aux minorités religieuses de vivre en paix, notamment dans les pays à forte majorité religieuse.

## 3. Mettre en œuvre les plans existants ; concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets

Afin de traduire les déclarations d'ordre général en actions concrètes, les parlementaires et les organisations religieuses ou confessionnelles doivent élaborer individuellement et collectivement des feuilles de route pour déployer et mettre en œuvre les plans actuels relatifs au dialogue religieux-parlementaire et à d'autres types de dialogue similaires. Ces feuilles de route doivent préciser comment concrétiser les résolutions pertinentes de l'UIP et des Nations Unies, les initiatives du G20 (telles que la Conférence de Bologne de 2022), les déclarations du Conseil de l'Europe et les recommandations d'autres conférences interconfessionnelles, qu'elles soient internationales ou locales.



*Un membre de la délégation palestinienne écoute le débat général.*

## 4. Mettre en place des structures permanentes et un suivi régulier

a. L'UIP doit mettre en place un mécanisme institutionnel qui contrôlerait la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Marrakech et qui ferait éventuellement partie du programme de travail régulier de l'UIP. L'UIP doit également veiller à : recenser les meilleures pratiques parlementaires en matière de dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires ; élaborer des directives sur ces types de dialogue ; et soutenir la formation de réseaux parlementaires régionaux conçus pour défendre la liberté de religion et la prévention des discours de haine antireligieux, par le biais de réunions, du partage des connaissances et du renforcement des capacités entre les membres des réseaux.

- b. Afin d'accroître la cohérence du dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires au fil du temps, il convient de mettre en place des organismes ou des initiatives permettant de : promouvoir la coexistence pacifique des différents groupes sociaux ; tenir des consultations régulières et faciliter la coordination au sein de la société par le biais d'un dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires ; et promouvoir des initiatives communes, le renforcement des capacités et le partage des ressources. Certains intervenants ont proposé des structures réservées aux parlementaires, telles que des commissions ou des groupes parlementaires, ou de modifier les responsabilités des parlementaires dans le cadre de leur code de conduite interne afin d'y inclure des obligations spécifiquement liées au dialogue religieux-parlementaire et à d'autres types de dialogue similaires. D'autres ont préconisé la création d'entités hybrides composées de parlementaires et de représentants d'organisations religieuses ou confessionnelles, qui pourraient être consultées lors de l'élaboration des politiques, de la législation ou de la mise en œuvre. La diplomatie parlementaire permanente a également été identifiée comme un puissant outil à cet égard.

## 5. Éduquer et sensibiliser

La sensibilisation à la diversité religieuse, confessionnelle et culturelle doit être constante. Ce travail doit commencer dès les premières années de scolarité et se poursuivre tout au long de la formation continue des adultes, ainsi que par des campagnes de communication publique menées par les autorités locales et nationales.



*Mme Deepika Singh (Secrétaire générale adjointe de Religions for Peace) et Sœur Agatha Ogochukwu Chikelue (Présidente du Comité international de coordination des femmes, Religions for Peace)*

## C. Complémentarité

Tout en formulant les propositions présentées dans la section B, de nombreux intervenants ont également évoqué la complémentarité du travail des parlementaires et des organisations religieuses ou confessionnelles. Ils ont noté que la force et le bien-être supplémentaires d'un pays qui pourraient découler d'une bonne communication entre les parlementaires et les chefs religieux dépendaient de trois facteurs. Les parlementaires et les organisations religieuses ou confessionnelles doivent d'abord comprendre les forces et les limites de chacun, puis utiliser ces connaissances pour unir leurs forces de la manière la plus efficace possible. Il en résulterait une puissante alliance d'assistance mutuelle, capable de promouvoir la compréhension, la coopération et un sentiment d'humanité partagée.

Pour illustrer ces points, certains intervenants ont souligné l'accès des parlementaires aux leviers de pouvoir nationaux, ou l'accent mis par les parlementaires sur le bien-être pratique et matériel de leurs administrés, ainsi que les facettes complémentaires des organisations religieuses ou confessionnelles, qui comprennent : une proximité avec la vie personnelle et privée de leurs fidèles ; une longue expérience dans la prise en charge de leurs préoccupations morales et spirituelles ; et le pouvoir d'unir et de mobiliser les communautés autour d'un objectif donné grâce à un sentiment d'identité et de valeurs partagées.

### **Plus de cohésion que de différences**

D'autres intervenants ont affirmé qu'en dépit des différences parfois importantes entre les groupes religieux et parlementaires, leurs objectifs fondamentaux étaient généralement similaires. Par exemple, les participants ont laissé entendre que les deux groupes avaient ou devraient avoir pour objectif de prévenir la haine, de s'opposer au sectarisme, de promouvoir la tolérance et les institutions inclusives dans le cadre de l'état de droit, de développer la cohésion communautaire et de soutenir la paix à tous les niveaux, entre autres.

Selon certains autres participants, l'ampleur et la mondialisation des défis auxquels sont confrontés de nombreux pays signifient que le travail complémentaire et les partenariats étroits entre les institutions religieuses et parlementaires et les individus ne sont rien de moins qu'une exigence de la vie contemporaine. Il est donc essentiel que les organisations religieuses ou confessionnelles soient consultées au même titre que les autres acteurs de la société civile au cours des processus d'élaboration des politiques et des lois.

### **D. Partager les bonnes pratiques**

En plus de préconiser des actions spécifiques et complémentaires telles que celles mentionnées ci-dessus, nombre de participants ont expliqué les bonnes pratiques de leur propre pays en matière de promotion du dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires. Cela a permis aux participants d'envisager la possibilité d'adapter ces pratiques à leurs propres besoins et à leur contexte.

#### **1. Organes et représentation**



*M. Dah Couchoro Balogoun, Président du Conseil national du vaudou, Bénin*

Les intervenants ont décrit une série d'organes gouvernementaux et parlementaires chargés de promouvoir le dialogue interconfessionnel et interculturel dans leur pays. Il s'agit notamment d'un ministère des affaires religieuses, de commissions parlementaires chargées d'encourager le dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires, et d'un certain nombre de conseils interconfessionnels créés en dehors du parlement, mais avec la participation de ce dernier.

D'autres participants ont noté que, dans leur pays, des sièges au sein de divers organes législatifs ou consultatifs étaient spécifiquement réservés aux représentants de certaines religions.

#### **2. Droits et libertés constitutionnels, légaux et reconnus**

Les intervenants ont rappelé les droits dont jouissent les citoyens de leur pays en matière de liberté d'expression religieuse, notamment le droit de pratiquer librement son culte, de créer des organisations religieuses ou confessionnelles et de dispenser un enseignement religieux. Ces droits ont été diversement inscrits dans les constitutions nationales, garantis par la législation nationale ou sous-nationale, ou reconnus par des déclarations ou des conventions.

D'autres participants ont décrit les lois de leur pays qui séparent l'État de toute religion ou foi, et qui contribuent à garantir l'égalité de traitement de toutes les organisations religieuses ou confessionnelles.

### **3. Déclarations et accords nationaux et internationaux**

Les délégués ont énuméré les accords et les déclarations établis par les gouvernements de leurs pays en vue de promouvoir la diversité religieuse ou culturelle, ou de lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou la conviction.

### **4. Conférences, réunions, actions et initiatives visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel**

Les participants ont décrit une série d'initiatives de ce type dans leur pays, notamment : la création de centres d'excellence et d'instituts de recherche à caractère religieux ; la préservation des monuments religieux et apparentés ; la promotion de changements politiques ou juridiques dans les domaines de la politique publique à caractère religieux ou confessionnel ; la réalisation et la diffusion d'études pertinentes, de sondages d'opinion et de guides élaborés par des experts ou par des pairs pour soutenir le dialogue religieux-parlementaire et d'autres types de dialogue similaires ; le déploiement de campagnes de sensibilisation du public, souvent à l'occasion de fêtes religieuses ou de journées nationales de célébration ; la sollicitation des organisations religieuses ou confessionnelles à offrir des services de proximité aux communautés minoritaires et à apporter un soutien humanitaire national et international ; l'engagement des gouvernements à faire participer les organisations religieuses ou confessionnelles aux consultations publiques et autres composantes du processus décisionnel national.

Quelques participants ont appelé la communauté internationale à prendre des mesures en réponse aux violations présumées des droits et libertés universels dans leur pays ainsi que dans d'autres pays.



*Un événement parallèle sur le thème Notre avenir commun, organisé par la Rabita Mohammedia des Oulémas.*

## Débat de haut niveau 1 – Collaborer pour la promotion de l'état de droit : bonnes pratiques et défis



*De gauche à droite : M. Fadi Daou (Directeur exécutif de Globethics), Mme Fernanda San Martin Carrasco (Directrice de l'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief), M. Michael J. Stott (Réviseur principal, UIP), Mme Nazila Ghanea (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction), Mme Meritxell Batet (Présidente du Congrès des députés d'Espagne), M. Bahouba Norbert Tankoano (Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5-Sahel), le rabbin Moshe David HaCohen et Salahuddin Barakat (cofondateurs de l'organisation Amanah, Suède).*

Le premier débat de haut niveau, modéré par la Dr Nazila Ghanea, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, s'est penché sur le thème *Collaborer pour la promotion de l'état de droit : bonnes pratiques et défis*. Les intervenants ont convenu que l'état de droit s'oppose à tout exercice arbitraire du pouvoir et exige que toutes les institutions, tous les individus et tous les groupes soient tenus de rendre des comptes selon les mêmes normes. L'état de droit suppose également l'adhésion au droit international et aux principes des droits de l'homme.

Le premier intervenant, M. Thomas Schirmacher, Secrétaire général de l'Alliance évangélique mondiale, a déclaré que les religions et les convictions jouaient un rôle fondamental dans l'établissement de normes morales, parallèlement à l'état de droit. Il a également souligné les défis à relever pour réussir à légiférer en faveur de la liberté de religion ou de conviction.

Ensuite, M. Fadi Daou, Directeur exécutif de Globethics, a précisé que l'état de droit était la base de sociétés pacifiques, mais qu'il n'était pas suffisant en soi. Le monde est confronté à une crise de méfiance et le défi pour les chefs religieux et les responsables politiques consiste à reconstruire leur autorité éthique. Les lois peuvent protéger la liberté de religion ou de conviction, mais les sociétés ont besoin de croire en leur plus-value pour le bien commun.

Puis, Mme Fernanda San Martin Carrasco, Directrice de l'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief et ancienne parlementaire de Bolivie, a expliqué que son organisation soutenait les parlementaires dans leurs propres initiatives visant à faire progresser le droit de chacun à la liberté de religion ou de conviction. Elle a fait remarquer que les responsables politiques et la société civile avaient pour mission commune d'instaurer la démocratie, et qu'il était vital de favoriser la coopération entre les acteurs de différentes religions et convictions à travers le monde.

Mme Meritxell Batet, Présidente du Congrès des députés d'Espagne, a indiqué que l'état de droit permettait d'assurer la paix et la coexistence dans les communautés. L'État est chargé de protéger les communautés et doit travailler avec les religions ou les convictions pour y parvenir, tout en restant impartial. La loi doit également protéger la liberté de religion, en donnant aux gens l'espace nécessaire pour grandir et prospérer, et contrer les discours de haine et de discrimination.

M. Bahouba Norbert Tankoano, Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5-Sahel, a expliqué que l'état de droit constituait un cadre dans lequel tout le monde était traité sur un pied d'égalité. Les parlements ont un rôle important à jouer dans la promotion et la préservation de l'état de droit, notamment en cas de crise sécuritaire comme au Sahel. Le dialogue interconfessionnel et intraconfessionnel peut favoriser le développement à l'échelle mondiale.

Les derniers intervenants étaient l'imam Salahuddin Barakat et le rabbin Moshe David HaCohen, cofondateurs de l'organisation Amanah en Suède, qui lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie. Ils ont évoqué le récent autodafé du Coran dans leur pays. Leur organisation s'est engagée auprès du Parlement suédois à trouver des solutions appropriées et équitables à cette expression de haine, appelant à de multiples moyens d'action qui ne se limitent pas aux seules mesures juridiques.

Le débat a ensuite été ouvert et les participants ont parlé de la représentation des différentes religions et convictions dans leurs parlements ou États, des succès obtenus dans l'édification de sociétés au sein desquelles des personnes de différentes religions et convictions vivent en harmonie, du rôle des organismes mondiaux en tant qu'espaces de dialogue interconfessionnel et de l'importance de l'éducation religieuse. Les participants ont également mis en avant les bonnes pratiques concernant les questions relatives à la jeunesse, les réponses au blasphème, les avantages et inconvénients de la diversité, la nécessité d'inclure les non-croyants et les non-citoyens dans le dialogue, ainsi que la reconnaissance et l'enregistrement des communautés de religion et de conviction. Tous les participants ont convenu que les parlementaires avaient la responsabilité de faire respecter l'état de droit et que la coopération des parlements avec les chefs religieux et la société civile était bénéfique.



*M. Bahouba Norbert Tankoano, M. Moshe David HaCohen, rabbin, M. Salahuddin Barakat, imam*

## Débat de haut niveau 2 – Promouvoir la paix régionale et mondiale au moyen du dialogue intraconfessionnel



*De gauche à droite : M. Hayder Al-Khoei ( Directeur de l'Institut Al-Khoei), M. Garret Ahearn (membre de l'Oireachtas d'Irlande), Mme Sarah Markiewicz (Conseillère sur les questions interconfessionnelles, UIP), Dr Ahmad Abaddi (Secrétaire général de la Rabita Mohammedia des Oulémas), Mme Tulia Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie), Mme Ligia Matamoros (Conseil épiscopal catholique latino-américain), M. Farook Hamid Naek (membre du Parlement du Pakistan).*

Le débat de haut niveau, modéré par le Dr Ahmad Abaddi, Secrétaire général de la Rabita Mohammedia des Oulémas, s'est penchée sur la question intitulée *Promouvoir la paix régionale et mondiale au moyen du dialogue intra-confessionnel*. Tout d'abord, les intervenants ont convenu, d'une part, que les textes religieux constituaient une ressource précieuse pour guider les réponses aux principaux défis auxquels le monde est confronté, mais que, d'autre part, ils pouvaient être interprétés de manière toxique et malveillante, ce qui entraînait des tensions au sein des religions et des convictions. Le dialogue intraconfessionnel a permis de jeter des ponts entre les religions et les convictions pour contrer ces interprétations extrémistes.

Mme Tulia Ackson, Présidente de l'Assemblée nationale de Tanzanie, a parlé du contraste entre les points de vue traditionnels et la vision plus inquisitrice de la jeune génération au sein de certaines religions et convictions. La République-Unie de Tanzanie a mis en place des comités interconfessionnels aux niveaux national et local, mais ceux-ci servent également de tribunes pour le dialogue intra-confessionnel. Elle a également fait remarquer que les sociétés n'étaient pas homogènes et qu'il fallait veiller à comprendre que les non-croyants avaient également une influence sur le discours relatif aux questions religieuses.

Le Sénateur irlandais Garret Ahearn, qui a également pris part au débat, a expliqué comment le dialogue intraconfessionnel avait joué un rôle clé dans le processus de paix en Irlande du Nord. Les chefs religieux ont fermement rejeté l'idée que les différentes religions représentaient une hiérarchie de l'humanité, ce qui a jeté les bases de débats politiques. Le Parlement irlandais organise régulièrement des manifestations à l'intention des représentants de toutes les

confessions et de toutes les églises pour les consulter sur les politiques publiques. L'Irlande a également mis en place des politiques visant à encourager les immigrants à s'intégrer dans la société sans renoncer à leur identité culturelle.

Le Sénateur pakistanais Farooq Hamid Naek a expliqué comment le dialogue intra- et interconfessionnel pouvait être utilisé comme vecteur de paix régionale et mondiale, et souligné que ce dialogue avait souvent permis de trouver des solutions à des conflits qui n'étaient pas eux-mêmes déclenchés par des divisions religieuses. Les chefs religieux doivent reconnaître leur rôle de garants des valeurs communes à toutes les religions et s'abstenir de promulguer des messages d'intolérance. La coopération entre les parlementaires et les acteurs religieux est une voie à double sens et offre des possibilités d'orienter l'élaboration des politiques sur la prévention de la violence.

Le quatrième intervenant, M. Hayder Al-Khoei, Directeur de l'Institut Al-Khoei en Iraq, a fait remarquer que le sectarisme était aussi ancien que l'islam lui-même. Il a encouragé les responsables des religions et convictions à réévaluer constamment leurs traditions afin qu'il soit plus difficile pour les extrémistes de détourner les divisions à leurs propres fins. Le dialogue intra-confessionnel est l'occasion d'aller vers les autres et de comprendre leurs craintes, leurs espoirs et leurs griefs légitimes. En Iraq, le dialogue entre sunnites et chiites a commencé par un échange de récriminations, mais s'est transformé en une précieuse amitié.

La dernière intervenante, Mme Ligia Matamoros, jeune activiste du Costa Rica, a souligné le besoin de solidarité au sein des religions et des convictions pour lutter contre des injustices plus larges. Les membres des communautés religieuses sont les mieux à même de connaître leurs propres besoins et, en Amérique latine, il existe d'innombrables exemples de communautés religieuses travaillant sur des sujets aussi divers que les questions environnementales et les besoins en matière de soins de santé. Les communautés religieuses doivent concentrer leur action sur les populations vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres.

Le débat a ensuite été ouvert et les participants ont évoqué les initiatives prises dans leurs propres parlements et organisations pour encourager le dialogue interconfessionnel et intraconfessionnel ; l'importance de reconnaître et d'accepter les différences ; le pouvoir fédérateur unique des parlements et des gouvernements ; les partenariats entre les acteurs laïques et religieux ; la nécessité de changer les mentalités et de ne pas se concentrer uniquement sur la législation ; la valeur des accords et des déclarations internationaux pour construire la fraternité humaine ; et l'impact défavorable des dommages causés aux artefacts religieux et au patrimoine culturel. Les participants ont convenu que la paix pouvait être obtenue par le dialogue, que l'harmonie entre les religions était une condition préalable à de bonnes relations entre les religions, que la plupart des valeurs humaines étaient communes à toutes les religions et qu'une éducation religieuse élargie dès le plus jeune âge était essentielle à une meilleure compréhension. Le dialogue intraconfessionnel impliquant les parlementaires, les chefs religieux, la société civile, et notamment les jeunes, est essentiel pour la stabilité à long terme des religions et des convictions. Une approche calme et ouverte au dialogue est fondamentale pour identifier des solutions claires. La sécurité et la stabilité sont essentielles au bien-être de tous.



## Réunion-débat 1 – Les religions et convictions dans différents systèmes laïques : exemples de partout dans le monde

La réunion-débat a mis l'accent sur le sens de la laïcité dans différentes régions du monde, examinant la relation entre les États, les parlements et les institutions religieuses, la liberté de religion et de conviction aux niveaux national et international, et les foyers de tension possibles.



*Sœur Liliانا Franco (Présidente de la Confédération des religieuses et religieux des Caraïbes et d'Amérique latine) et M. Habibou Bako (Spécialiste des questions politiques, Search for Common Ground)*

Les principaux enseignements tirés des différents exemples de laïcité dans le monde sont les suivants :

- La laïcité en Autriche a contribué à garantir la protection et l'égalité de traitement des communautés de migrants, quelle que soit leur appartenance ou non à une religion.
- L'Azerbaïdjan valorise la diversité en finançant la construction de mosquées, de synagogues et d'églises.
- En Argentine, la Constitution décrit les liens entre la religion et l'État comme positifs et collaboratifs, tout en établissant une distinction entre les deux. La laïcité signifie également une large reconnaissance de la religion au niveau individuel et communautaire, la reconnaissance de l'autonomie des communautés religieuses et l'indépendance des religions par rapport à l'État.
- Au Mali, la laïcité est inscrite dans la Constitution, mais le dialogue interconfessionnel, la représentation et l'inclusion sont essentiels pour réduire les erreurs d'interprétation, instaurer la paix et promouvoir la tolérance.

Le débat a également permis d'identifier les défis à venir et le travail collectif potentiel pour les relever :

- L'antisémitisme, le nationalisme et les discours de haine, qui menacent la sécurité et la paix. Les parlements peuvent prendre des mesures concrètes pour relever ces défis en renforçant et en appliquant la législation protégeant les droits des minorités religieuses.
- Les conflits religieux sont une menace pour la sécurité mondiale. Les parlements doivent renforcer le respect et la compréhension mutuels entre les religions afin de prévenir de tels conflits.

- La religion doit être considérée comme une force positive qui apporte une immense contribution au monde. La diversité est un don et l'unité doit être une priorité.
- Le dialogue interconfessionnel et les consultations avec divers acteurs, notamment les jeunes, sont essentiels pour instaurer la paix.

La réunion-débat s'est achevée en rappelant que l'objectif devait être d'aller au-delà de ce qui était inscrit dans les lois fondamentales et les constitutions nationales. Les parlements doivent s'efforcer de créer un cadre dans lequel les différentes communautés peuvent vivre ensemble pacifiquement et doivent tirer parti de la diversité des différentes communautés religieuses pour parvenir à la cohésion sociale, au respect et à l'appréciation.



*La délégation iranienne participe activement aux séances de la Conférence.*

## Réunion-débat 2 – Comment les parlementaires peuvent-ils coopérer avec les communautés religieuses et les organisations confessionnelles afin de mobiliser la société pour plus de modération, de solidarité et d'inclusion ?



*Mme Fiona Bruce (Envoyée spéciale du Premier ministre britannique pour la liberté de religion ou de conviction, parlementaire – Royaume-Uni)*

La réunion-débat a offert un espace pour des débats enrichissants entre un large éventail d'acteurs, de parlementaires, de chefs religieux et de spécialistes sur la manière de parvenir à un monde meilleur. Les divers projets menés à travers le monde qui ont été présentés avaient pour objectif commun de combattre la peur de l'autre et l'ignorance, et impliquaient à la fois des organisations religieuses et des responsables politiques. Les intervenants ont également examiné la manière dont les organisations confessionnelles, les chefs religieux et les responsables politiques, en tant que représentants du peuple, pourraient se compléter mutuellement pour le bien de tous, illustrant leurs propos avec des exemples d'actions communes permettant aux

organisations confessionnelles d'aider les gouvernements à venir en aide aux plus vulnérables et à atteindre les communautés les plus isolées.

Les principaux enseignements tirés de cette réunion-débat sont les suivants :

- La confiance est le principe fondamental qui guide le dialogue et, sans elle, il ne peut y avoir de discussions ou de coopération utiles et constructives.
- Afin d'instaurer la confiance, il est nécessaire de créer un environnement de respect mutuel, où les valeurs et les principes d'égalité et d'inclusion, de compréhension mutuelle et de solidarité sont encouragés et défendus.

La réunion-débat s'est efforcée de mettre en pratique le deuxième de ces points. Tous les intervenants ont décidé de prendre place parmi les autres participants et de s'exprimer depuis la salle, plutôt que depuis la tribune. Ils ont ainsi montré qu'ils étaient prêts à dialoguer, à partir sur un pied d'égalité et à prendre en compte toutes les voix.

Les participants ont fait remarquer que, dans un dialogue entre parlementaires et communautés religieuses ou organisations confessionnelles, chacun doit être traité équitablement, de la même manière et pas moins favorablement que les autres. Toutes les contributions sont importantes et doivent être entendues, qu'elles proviennent de la sphère politique ou religieuse.

Enfin, les participants ont également souligné l'importance de la compréhension mutuelle et de la solidarité. Les parlementaires et les acteurs confessionnels partagent des défis et des objectifs communs, mais leurs approches sont différentes. Il est essentiel d'observer, de comprendre et de parler du travail de chacun afin d'en tirer des enseignements et de partager les bonnes pratiques.



*Mme Tamar Elad-Appelbaum, rabbine (cofondatrice et Directrice de l'éducation, Beit Midrash pour les rabbins israéliens)*

## Réunion-débat 3 – Clarifier la relation entre l'état de droit et la liberté de religion ou de conviction pour préserver l'État et la citoyenneté



De gauche à droite : M. Hatem El-Hady (Représentant de la Communauté bahaïe internationale), Sénatrice Silvia-Monica Dinică (Parlement de Roumanie), Dr Leo Igwe (Membre du Conseil, Humanists International), Mme Boutayna Lamharzi (Chargée des droits de l'homme, UIP), Ambassadeur Mokhtar Omar (Conseiller principal du Secrétaire général de l'UIP), Dr Maryana Hynp (Présidente du Réseau européen sur la religion et la conviction), Dr Alves Pinto (Maître de conférences en études juridiques et diplomatiques, Université d'Oxford), Révérende Elga Joan Sarapung (Directrice de l'Institut pour le dialogue interconfessionnel en Indonésie)

La réunion-débat a examiné la relation entre l'état de droit et la liberté de religion ou de conviction. Les intervenants et le modérateur ont tout d'abord fourni des définitions pratiques de ces concepts.

L'état de droit préserve l'ordre social afin que tous les individus d'une société donnée respectent les mêmes lois et bénéficient également de leur protection. L'état de droit trouve donc son origine dans un contrat social entre les membres d'une communauté, c'est-à-dire les *citoyens* au sens large. Cette idée s'oppose à la souveraineté divine, ancrée dans la notion d'autorité de Dieu sur la création. La liberté de religion ou de conviction est un droit de l'homme qui doit être respecté indépendamment de l'appartenance religieuse, du pays, du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique, etc.

Des difficultés peuvent surgir au croisement entre l'état de droit et la liberté de religion ou de conviction :

1. Lorsque l'expression d'une religion ou d'une conviction fondée sur la souveraineté divine entre en concurrence avec d'autres droits consacrés par l'état de droit – notamment la liberté de religion ou de conviction d'autres individus – remettant ainsi en cause le contrat social.
2. Lorsque les autorités cherchent illégitimement à limiter la liberté de religion ou de conviction, en ciblant souvent les groupes marginalisés.

Dans ces cas, l'état de droit doit être maintenu pour préserver le contrat social dont découlent l'État et la citoyenneté.

La réunion-débat a examiné des situations dans lesquelles ceux qui ne partagent pas la religion de la majorité ont été persécutés. À cet égard, le respect de l'état de droit pour garantir la liberté de religion ou de conviction est également essentiel à l'instauration d'un dialogue interconfessionnel ouvert à tous. Le dialogue intra- et interconfessionnel doit être compris comme un exercice d'égal à égal dans lequel de multiples vérités peuvent coexister et dans lequel la liberté de religion d'une personne s'arrête là où celle d'une autre commence.

Pour conclure, la réunion-débat a convenu que la dynamique devait être maintenue et a encouragé l'ensemble des participants à poursuivre le dialogue. La réunion-débat a par ailleurs invité l'UIP à envisager l'élaboration d'un ensemble d'outils d'auto-évaluation et d'une législation type pour les parlements afin d'évaluer leur sensibilité religieuse et de faire respecter l'état de droit, en garantissant la liberté de religion ou de conviction pour l'ensemble des membres de la société.

## Réunion-débat 4 – Mandats différents, objectifs communs : les acteurs religieux et les parlementaires en tant qu’alliés pour promouvoir l’égalité des sexes et la participation des jeunes



*Mme Sabina Čudić (Membre de l'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief et parlementaire, Bosnie-Herzégovine)*

La réunion-débat a abordé la question intitulée *Les acteurs religieux et les parlementaires en tant qu’alliés pour promouvoir l’égalité des sexes et la participation des jeunes*. Les intervenants ont évoqué les obstacles existants à la participation significative des femmes et des jeunes et aux moyens de les surmonter. Ils ont également abordé la question de la coopération entre les parlements et les acteurs religieux afin d’encourager cette participation indispensable.

Les discussions ont mis l’accent sur la nécessité de renforcer et d’améliorer l’éducation et la connaissance de la foi. L’éducation a été décrite comme un outil efficace, si ce n’est le plus important, pour l’autonomisation. Les responsables politiques et les organisations confessionnelles doivent s’engager à établir des cadres et à fournir les ressources nécessaires pour édifier un solide système d’éducation.

La réunion-débat a en outre discuté du fait que la participation des femmes et des jeunes ne devrait pas être une simple tendance passagère, mais qu’elle devrait conduire à leur participation active au processus décisionnel. Si les quotas et les nominations sont une bonne idée à première vue, d’autres bonnes pratiques pourraient être mises en œuvre pour amorcer le processus, à savoir :

- réduire l’âge d’éligibilité pour que les parlements comptent plus de jeunes membres (s’aligner sur l’âge de vote) ;
- plaider en faveur d’un plus grand nombre de jeunes et de femmes à des postes de direction, et leur en faciliter l’accès ;
- se concentrer sur les questions qui intéressent les jeunes et les femmes pour les encourager à se mobiliser ;
- encourager le Parlement à inscrire à son ordre du jour les questions relatives aux femmes et aux jeunes dans des domaines politiques plus larges ;
- lutter contre la violence fondée sur le genre et le sexisme ainsi que l’exclusion des jeunes au sein même des partis politiques afin de changer la culture des parlements.

Enfin, les participants à la réunion-débat ont convenu que la participation active des jeunes et des femmes à la vie politique contribuerait à rétablir la confiance dans la démocratie et à créer une société plus inclusive.

## Réunion-débat 5 – Promouvoir la confiance et la reconnaissance mutuelle : les contributions des acteurs religieux et des parlementaires pour contrer les discours de haine, l'incitation à la violence et les défis numériques à la démocratie



De gauche à droite : M. Salahuddin Barakat, imam (Co-directeur du Centre Amanah, Suède), Mme Karen Bradley (Parlementaire, Royaume-Uni), Dr Ali Al-Nuaimi (Président du Centre Manara pour la coexistence régionale et membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis), Mme Nihal Saad (Directrice de l'Alliance des civilisations des Nations Unies), Mme Laurence Marzal (Chargée de programme, UIP), Mgr Emmanuel Adamakis (Métropolitain aîné de Chalcédoine), Mme Desi Hanara (anciennement du Southeast Asia Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief), M. Moshe David HaCohen, rabbin (Co-directeur du Centre Amanah, Suède)

La réunion-débat a abordé les questions du discours de haine et de la violence, et s'est penchée sur les nouveaux défis numériques pour la démocratie. Une partie du débat a porté sur la relation entre la liberté de religion ou de conviction d'une part et la liberté d'expression d'autre part. Les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité de rétablir la confiance, de sensibiliser à ces questions et de prôner une coopération constructive entre les parlementaires et les acteurs religieux pour contrer les discours de haine.

Tout au long des débats, les participants ont reconnu les principaux défis posés par la nouvelle ère numérique, qui fait perdre à la société le sens de la solidarité et souffre d'un manque d'interaction humaine. Le fonctionnement des médias sociaux a eu tendance à amplifier la désinformation, la mésinformation et les discours de haine, qui auraient été de moindre ampleur dans un cadre réel. L'anonymat sur Internet a encouragé les gens à faire des déclarations qu'ils n'auraient pas faites autrement.

Les participants ont également proposé et partagé des recommandations pour mieux relever ces défis et être en mesure de contrer les discours de haine. Reconnaisant le manque d'échanges fructueux entre les personnes, la réunion-débat a souligné la nécessité de :

- rétablir la confiance mutuelle et renforcer les liens humains en prônant les valeurs de solidarité et de compassion ;
- réfléchir à la notion d'altérité et promouvoir l'égalité.

Eu égard à l'éducation, la réunion-débat a préconisé :

- un enseignement destiné à développer l'esprit critique des jeunes pour qu'ils soient en mesure de reconnaître et de déconstruire les discours de haine ;
- une formation aux outils numériques et aux défis qu'ils posent.

Afin d'encourager une coopération constructive entre les parlementaires et les acteurs religieux, la réunion-débat a recommandé :

- la participation des groupes confessionnels pour aider les parlements à atteindre leurs objectifs politiques ;
- que les parlementaires et les organisations confessionnelles travaillent ensemble sur des normes mondiales : établir une définition claire et internationale du discours de haine et s'assurer que les parlements alignent leur législation nationale sur les normes internationales ;
- d'inviter les chefs religieux au parlement pour des auditions/conseils consultatifs afin d'influer sur le processus législatif.

## Réunion-débat 6 – Les législateurs et chefs religieux et leur rôle de médiateurs : promouvoir les droits et les libertés fondamentales pour des sociétés plus justes et cohésives

La réunion-débat a exploré les différentes manières dont les législateurs et les chefs religieux servent de passerelle entre les divers secteurs de la société afin de promouvoir les droits de tous les citoyens. S'appuyant sur les points de vue d'experts des sphères parlementaires et religieuses et d'organisations communautaires, la réunion-débat a examiné les raisons pour lesquelles les législateurs et les chefs religieux doivent travailler ensemble et les avantages d'une telle collaboration.



Les législateurs et les chefs religieux doivent œuvrer de concert pour préserver les libertés fondamentales et assurer le développement progressif des sociétés. À Bahreïn, la coopération et le dialogue entre les législateurs et les chefs religieux ont été essentiels dans l'élaboration de la législation relative au statut personnel et à la situation économique des ménages à faible revenu. Au Malawi, les chefs religieux demandent aux législateurs de rendre des comptes lorsque leur discours politique se transforme en discours de haine ; ils œuvrent de concert pour promouvoir la paix et la stabilité. Au Bénin, les législateurs ont veillé à ce que les communautés religieuses puissent célébrer les fêtes religieuses conformément à leurs convictions.

*De gauche à droite : M. Dah Couchoro Balogoun (Président du Conseil national du vaudou, Bénin), Mme Bani Dugal (Représentante de la Communauté internationale bahaïe), M. Abdulnabi Salman (Vice-Président du Majlis Al-Nuwab, Bahreïn), Mme Deepika Singh (Secrétaire générale adjointe de Religions for Peace), M. Mauricio Huertas Glauser (Chargé des affaires politiques, UIP), Mme Heela Yoon (fondatrice et Présidente-directrice générale, organisation Afghan Youth Ambassadors for Peace), Professeur Jorge Gonzalez (Chaire UNESCO sur le dialogue interculturel, Université nationale de Colombie), Mme Aisha Adams (Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi)*

Les législateurs interprètent les battements de cœur de leurs administrés, tandis que les chefs religieux ont la capacité d'inspirer leurs fidèles à atteindre la noblesse. Ensemble, ils ont une occasion unique de restaurer la confiance.

Toutefois, pour que cette coopération fonctionne, le dialogue entre les législateurs et les chefs religieux doit être sincère, réaliste et pragmatique. Ils doivent mettre de côté leurs différences politiques et religieuses, car la collaboration ne laisse pas de place à la concurrence. Les législateurs et les chefs religieux doivent également assumer leurs responsabilités respectives, qu'ils soient dans une société laïque ou non. Les chefs religieux doivent veiller à ce que le discours religieux soit utilisé à dessein et rappeler à toutes les couches de la société que l'existence humaine est régie par des lois sociales et morales de cause à effet. Les législateurs, quant à eux, doivent travailler avec toutes les religions, et pas seulement avec celles qu'ils soutiennent ou suivent. Enfin, les législateurs et les chefs religieux doivent veiller à ce que leur collaboration soit inclusive et implique l'ensemble des parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les chefs tribaux et les minorités.

Les législateurs et les chefs religieux doivent veiller à ce que les conditions de base pour inclure les femmes, les jeunes et les minorités soient remplies afin de permettre à ces groupes de participer de manière significative au dialogue interconfessionnel. Au niveau international, le flux d'informations doit atteindre le niveau local. Aux niveaux régional et local, la communauté internationale, les acteurs étatiques et les autres parties prenantes doivent être encouragés à soutenir les coalitions locales et régionales, notamment celles dirigées par des femmes et des jeunes. Il est également essentiel de donner aux femmes et aux jeunes les moyens de participer activement au dialogue interconfessionnel.

## Séance de clôture

Lors de la séance de clôture du 15 juin 2023, les rapporteurs des deux débats de haut niveau et des six autres réunions-débat ont présenté leurs rapports.



*De gauche à droite : Mme Ayantu Taye (Commissaire adjointe de la Commission du développement et des services sociaux de l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus), Ambassadrice Anda Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des relations extérieures de l'UIP), M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'UIP), M. Rachid Talbi El Alami (Président de la Chambre des représentants du Parlement du Maroc), Dr Ahmad Abaddi (Secrétaire général de la Rabita Mohammedia des Oulémas), Mme Nihal Saad (Directrice de l'Alliance des civilisations des Nations Unies), M. Naam Miyara (Président de la Chambre des conseillers du Parlement du Maroc), Mme Deepika Singh (Secrétaire générale adjointe de Religions for Peace)*

Le Communiqué de Marrakech (voir [Annexe](#)), document final de la Conférence, a été présenté par Mme Ayantu Taye, Commissaire adjointe de la Commission du développement et des services sociaux de l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus, et M. Rachid Talbi El Alami, Président de la Chambre des représentants du Maroc. Le Communiqué de Marrakech a été adopté par consensus par les parlementaires présents.

Dans son allocution de clôture au nom du Président de l'UIP, M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a remercié le Parlement marocain, sous le patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour la compétence et la générosité dont il a fait preuve en accueillant la Conférence. Il a également remercié les plus de 700 parlementaires, chefs religieux et représentants de la société civile, et notamment les représentants des organisations partenaires de l'UIP, qui ont fait de la Conférence un succès retentissant.

Il a insisté sur trois messages qu'il retiendra personnellement de la Conférence. Premièrement, la protection de la liberté de religion est une responsabilité collective pour tous, y compris les parlements. Deuxièmement, reprenant les propos de Sa Majesté le Roi du Maroc, il a déclaré que le monde vivait un "choc des ignorances" qui ne pouvait être résolu que par le respect et l'éducation à l'autre. Troisièmement, les parlementaires et les chefs religieux ont de nombreux points communs, en particulier l'objectif de servir leurs communautés pour promouvoir la solidarité et l'égalité, lutter contre l'intolérance et défendre les droits de tous.

Clôturant la Conférence, M. Naam Mayara, Président de la Chambre des conseillers du Maroc, a fait remarquer que le message de Sa Majesté le Roi transmis au début de la Conférence avait constitué une éclairante introduction au thème débattu, soulignant l'engagement de longue date du Maroc en faveur de la coexistence pacifique et de la tolérance. Les parlements et les chefs religieux doivent reconnaître leur influence réciproque et poursuivre leur coordination constructive sur le dialogue interconfessionnel au niveau mondial afin de continuer à lutter contre la discrimination et le radicalisme.

Il a remercié les nombreux participants à la Conférence, dont les contributions ont démontré l'engagement des communautés parlementaires et religieuses en faveur du dialogue interconfessionnel, tout en mettant en évidence la base commune sur laquelle elles peuvent s'appuyer pour faire progresser ce dialogue.

## Communiqué de Marrakech

Nous, parlementaires du monde entier, réunis avec des représentants de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi qu'avec des experts internationaux, à la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, organisée à Marrakech (Maroc) par l'Union interparlementaire et le Parlement du Royaume du Maroc, en coopération avec Religions for Peace, et avec le soutien de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de la Rabita Mohammedia des Oulémas.



*Des représentants des religions hindoue et sikhe participent au débat général.*

Nous affirmons que le dialogue interconfessionnel, fondé sur le soutien des libertés et des droits fondamentaux, est un outil essentiel pour promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique, et consacrer l'état de droit en appui aux efforts collectifs en vue d'une société meilleure.

Si les différentes religions et convictions peuvent nous éclairer sur l'état du monde et sur nos concitoyens, nous, législateurs, sommes redevables au premier chef au peuple que nous représentons, en préservant les conditions matérielles d'une existence saine et heureuse pour tous. Il nous incombe de faire respecter l'état de droit et tous les droits de l'homme, ainsi que les libertés fondamentales, telles que la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, et la liberté d'expression et de réunion. Nous affirmons également l'importance de veiller à ce que chacun puisse jouir de ces droits et libertés, sans discrimination.

Alors que le monde sort à peine de trois ans de pandémie, nous faisons face à une intensification des conflits armés, des tensions géopolitiques et de la dégradation de l'environnement, qui accentuent les inégalités, l'instabilité économique et les crises humanitaires existantes. Nous voyons l'espace civique se réduire, la polarisation idéologique s'accroître et la violence politique s'intensifier dans de nombreux contextes. Les informations mensongères et les discours de haine sont de plus en plus répandus et souvent amplifiés par les réseaux sociaux. Dans de nombreuses régions, les citoyens ressentent un profond sentiment d'insécurité et perdent confiance dans leurs institutions.

L'intolérance à l'égard des groupes minoritaires ou marginalisés, y compris les communautés religieuses et de conviction, ne fait que s'exacerber. Les femmes sont les premières à subir les conséquences de ces tendances. Elles rencontrent déjà des difficultés pour bénéficier de l'ensemble de leurs droits civiques au même titre que les hommes et subissent diverses formes de discrimination et de violence sexistes, parfois sous couvert de religion ou de conviction. Les jeunes, qui représentent un groupe démographique en pleine expansion, ont toutes les peines du monde à faire entendre leur voix.

Aucune religion ou conviction ne devrait être associée à la discrimination ou à la marginalisation d'une autre communauté, pas plus qu'elle ne devrait cautionner la violence à l'encontre d'une autre communauté. Nous réaffirmons en outre que le terrorisme et l'extrémisme violent, en tant que fléaux majeurs menaçant la paix et la sécurité, ne devraient pas être associés à une religion, une conviction ou une communauté ethno-religieuse particulière.

Nous soulignons l'importance de la modération dans la résolution des conflits liés à la religion ou à la conviction et le rôle significatif des mécanismes ou institutions dédiés à la résolution des conflits et des différends. Nous exprimons en outre notre préoccupation face au recul général de la démocratie, à l'effritement de la solidarité humaine et à l'essoufflement des principes moraux en politique et dans la société en général, que l'on peut observer dans des pays et des communautés du monde entier.

La résolution de ces problèmes nécessite une action concertée et décisive de tous : les parlementaires avec leur pouvoir législatif, ainsi que tous les acteurs de la société, y compris les institutions officielles, les communautés religieuses et de conviction, les organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi que le monde académique. Les périodes de crise et d'incertitude appellent particulièrement un leadership fort pour rassembler autour d'une vision commune de l'avenir.

Nous croyons fermement à la nécessité d'établir un contrat social qui renforce la dignité commune ainsi que la fraternité et l'égalité entre toutes les personnes. En tant que parlementaires, nous avons pris l'engagement commun de bâtir des sociétés résilientes dans lesquelles chacun doit pouvoir trouver sa place. Nous encourageons la culture du dialogue dans les parlements en tant qu'outil essentiel de paix et d'inclusion. Nous nous engageons à adopter un comportement respectueux à l'égard de toutes les personnes, ainsi qu'à éviter toute rhétorique clivante autour de la religion et des convictions à des fins politiques.

Nous reconnaissons que les dirigeants des communautés religieuses ou de conviction, et notamment les chefs traditionnels, sont souvent des personnalités publiques influentes qui jouissent d'un rayonnement important. Les réseaux religieux ou de conviction vont bien au-delà des groupes d'intérêt et des frontières nationales. Ils sont souvent en première ligne dans les situations d'urgence et constituent un important filet de sécurité pour les personnes dans le besoin. Nous sommes également profondément inspirés par les nombreuses initiatives des communautés religieuses et de conviction visant à promouvoir la coexistence pacifique et l'égalité des droits entre tous les peuples.

Notre travail en tant que parlementaires peut bénéficier d'une plus grande prise de conscience de l'influence et de l'importance de la religion et des convictions, ainsi que de leur contribution au bien-être de l'humanité. Nous devons faire de ces réseaux des alliés dans notre cause commune pour la justice sociale et la coexistence.

Aujourd'hui, nous venons ajouter la voix des parlementaires du monde entier à cet appel à une coexistence fondée sur l'égalité et la dignité pour tous. Nous affirmons notre volonté de travailler ensemble en faveur de la coexistence pacifique, de l'inclusion et d'institutions fortes dans le plein respect de l'état de droit.

Nous encourageons tous les parlements à s'engager à poursuivre les actions suivantes :

- Veiller à ce que toutes les religions, convictions et organisations confessionnelles bénéficient d'un traitement équitable exempt de discrimination devant la loi.
- Associer des représentants de religions et de convictions, et des organisations confessionnelles aux côtés des représentants de la société civile en tenant compte de la diversité, aux efforts en cours visant à assurer la mise en œuvre de lois nationales, d'engagements internationaux ainsi que la promotion de la cohésion sociale.
- Nouer un dialogue avec les chefs religieux ou de convictions et les communautés pour contribuer à renforcer la solidarité et à relever efficacement les grands défis de notre époque, tels que la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques, les conflits et les guerres, ainsi que l'addiction très répandue, la surconsommation et les technologies numériques, y compris les utilisations négatives de l'intelligence artificielle.
- Mettre sur pied des groupes ou des commissions parlementaires au niveau des parlements nationaux sur le dialogue interconfessionnel et interculturel pour la coexistence pacifique et l'inclusion sociale et favoriser la coopération entre ces groupes ou commissions.
- Promouvoir une plus grande coopération entre les représentants des religions et des convictions et les autorités nationales dans la lutte contre les crimes tels que la traite des êtres humains, la servitude domestique, la violence domestique et le travail forcé, et la protection des victimes de ces crimes.
- Élaborer des codes de conduite parlementaires au niveau mondial pour veiller au respect du droit à la liberté de religion et de conviction, et prévenir les discours de haine.
- Promouvoir, dès le plus jeune âge, les principes d'inclusion et de diversité, notamment le respect de l'autre et de toutes les religions et convictions, comme fondements de sociétés pacifiques et inclusives.

- Plaider en faveur d'une éducation et d'une sensibilisation du public axées sur la promotion du respect et de la compréhension entre les personnes et les communautés, quelle que soit leur religion ou leur conviction, et sur le respect de la dignité de chacun.
- Lutter contre les discours de haine ou de mépris à l'égard de personnes en raison de leur appartenance à une religion ou à une conviction, et s'attaquer vigoureusement aux traitements discriminatoires, y compris par des initiatives législatives.
- Encourager l'UIP à répertorier les bonnes pratiques parlementaires visant à soutenir la diversité, la tolérance et le dialogue, en veillant au respect des droits de citoyenneté et de l'état de droit, et à proposer des conseils aux parlements.
- Encourager les dirigeants des communautés religieuses et de conviction à promouvoir l'inclusion, les droits fondamentaux et l'égalité des sexes au sein de leurs communautés, conformément à la législation nationale et aux engagements internationaux.
- Renforcer l'interaction avec l'ONU, d'autres organes internationaux et la société civile, et étudier les possibilités de mise en œuvre des stratégies et des résolutions des Nations Unies en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel afin de pallier le déficit de mise en œuvre au niveau national.
- Veiller à ce que les jours fériés nationaux et autres actes officiels visant à commémorer des événements importants pour une religion ou une conviction reflètent la diversité des religions et des convictions de ce pays.
- Mettre en place un mécanisme institutionnel au sein de l'UIP qui s'appuiera sur les résultats de cette Conférence, afin d'examiner les bonnes pratiques, de suivre les progrès et de formuler des propositions dans ce domaine. Ce mécanisme devra poursuivre l'intégration de la position des parlementaires, des représentants des religions et des convictions et de la société civile.
- Encourager l'UIP à également intégrer les résultats de cette Conférence dans son programme de travail régulier et à présenter ce document à la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en octobre 2023.

Nous accueillons favorablement l'invitation du Parlement italien adressée à l'Union interparlementaire en vue d'organiser une réunion interconfessionnelle mondiale à Rome en 2025.

Nous remercions le Parlement du Royaume du Maroc d'avoir accueilli ce rassemblement unique et tenons à exprimer notre reconnaissance à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Roi du Maroc, qui a accordé son haut patronage à cette Conférence. Enfin, nous encourageons tous les participants à faire en sorte que leurs communautés respectives s'imprègnent de l'esprit de solidarité et de dialogue qui a régné tout au long de ces trois jours à Marrakech.



*Les délégués se retrouvent pendant les pauses-café au Palais des Congrès.*